

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 7 décembre 2023**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE**  
**DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 29  
Votants : 29

**D23.115**

L'an deux mille vingt-trois,  
le sept décembre,  
à 19 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 27 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, FABRE Jean, BLANC Sébastien, LAFON Madeleine, POQUET Pascal, POUDEVIGNE Roger, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, VALENTIN Christine, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, LAFOURCADE Noël, RODIER Colette, JACQUES Jérôme, FERNANDEZ Florence, SALENDRES Jean-Sébastien, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SEGUIN Denis, SALEIL Jean-Claude.

**Absents excusés** : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David, MALZAC Claude, DE SOUSA Guy et VAYSSIER Jean-Louis,

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 29**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D23.115 : APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION D'ASSITANCE A MAITRISE D'OUVRAGE N°2 AVEC LA SELO**

Monsieur le Président rappelle qu'une convention a été signée avec la SELO pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de rénovation des locaux de la Communauté de Communes. Cette mission concernait la phase étude jusqu'à la consultation des entreprises.

Le conseil communautaire lors de la séance du 20 juillet 2023 ayant décidé de poursuivre l'opération, il est proposé de poursuivre la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à la SELO pendant la phase travaux et réception des travaux.

Monsieur le Président présente le projet de convention et les caractéristiques de la mission dont le montant global et forfaitaire, ferme et définitif est de 15 000 € HT.

**Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,**

**VU** la loi n° 85.704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée,

**VU** la délibération D22.093 du conseil communautaire du 17 novembre 2022 relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage n°1 pour la phase étude et consultation des entreprises,

**VU** la délibération D23.075 du conseil communautaire du 20 juillet 2023 relative à la poursuite de l'opération de rénovation énergétique des locaux de la CC ALCT,

**DECIDE** de confier à la SELO une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase travaux et réception pour la rénovation énergétique, adaptation et réhabilitation, mise aux normes de sécurité et d'accessibilité du bâtiment de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn,

**APPROUVE** la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage n°2 pour un montant de 15 000 Euros H.T. soit 18 000 Euros T.T.C.

**AUTORISE ET MANDATE** Monsieur le Président ou le Vice-Président à la signer ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 13 décembre 2023,  
Le Président,

Communauté de Communes  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, Quartier de Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE

**Jean-Claude SALEIL**